

LA ROCHELLE

Le maire conforté dans l'option de reconstruire le pont de Tasdon

Une réunion d'experts a eu lieu mardi 7 mai, qui écarte l'hypothèse d'une simple réparation. De son côté, le Conseil départemental participera au financement, mais ne s'engage pas sur un montant

Alain Babaud

a.babaud@sudouest.fr

Le pont de Tasdon sera-t-il restauré, comme souhaite un certain nombre de Rochelais attachés à sa silhouette métallique de 1912, ou bien reconstruit ?

Lors du conseil municipal de lundi soir 6 mai, un point d'information a été fait par le maire. L'occasion, pour Jean-François Fountaine, d'annoncer la tenue d'une « réunion technique » entre ingénieurs de l'Etat et de

SNCF ne veut pas d'un chantier long au-dessus des voies, pour des questions de sécurité et de trafic des trains». L'affaire est donc entendue.

Marcilly prudente

La mairie entend « prendre la main » sur ce chantier de reconstruction,

Réparer, ça veut dire conserver des pièces existantes. On n'aurait donc pas la garantie de durabilité d'un pont neuf

la Ville, experts en ouvrages d'art, mardi 7 mai au soir. Avec, d'un côté, « ceux qui pensent qu'il est réparable » et, de l'autre, « ceux qui disent qu'il faut un pont neuf ».

In fine, « on reste sur le remplacement du pont », explique le maire ce vendredi 10 mai, qui en donne les raisons : « Réparer serait très difficile. C'est en démontant les pièces qu'on découvrira l'état exact du reste, alors personne ne sera capable de nous faire un devis en amont. Et puis, réparer, ça veut dire conserver des pièces existantes. On n'aurait donc pas la garantie de durabilité d'un pont neuf. » Enfin, « la

en en prenant la maîtrise d'ouvrage. Ce qui permettrait de mieux associer au projet les riverains et usagers, ainsi qu'une « opposition constructive ». Jean-François Fountaine avoue son espoir qu'une solution soit actée « avant l'été » pour une livraison le plus tôt possible. Mais « avant la fin du mandat, ça va être serré ».

Sylvie Marcilly approuve l'intention de la mairie de La Rochelle de s'emparer du sujet. C'est même, pour la présidente du Conseil départemental de Charente-Maritime, un élément « crucial » pour la bonne avan-

cée du dossier. « C'est un pont rochelais. La décision de La Rochelle est donc une bonne décision. » Une façon, aussi, de tourner la page des querelles autour de la question de savoir à qui appartient cet ouvrage d'art interdit à la circulation automobile depuis fin 2023 car jugé dangereux.

Sylvie Marcilly, qui a assisté aux côtés de Jean-François Fountaine à la récente rencontre avec Christophe Béchu, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ne s'engage en revanche sur aucun montant de participation financière aux travaux à venir. « Nous sommes dans un contexte de baisse importante de nos recettes en droits de mutation. Alors, un engagement, oui, mais ce sera en fonction de nos capacités. »



L'état de dégradation de l'ouvrage d'art paraît bien avancé. Mais le point de non-retour, celui qui interdit toute réparation, est-il atteint ? XAVIER LÉOTY